

CONSEIL MUNICIPAL DU 20-04-2009

Présents: Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Jean-François BOUVAT, Frédéric BOLMONT et Mmes Florence PESENTI, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN, Valérie EYMARD

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22/02/2009

Approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10/03/2009

Approuvé à l'unanimité.

ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du P.L.U. a été élaborée et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il présente le projet de révision du P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2004 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M le Maire ;

Vu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes ;

Considérant que le projet de révision du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Tire le bilan de la concertation préalable.
- Arrête le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Agnan en Vercors.
- Précise que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Préfet de la Drôme, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, Représentants des chambres consulaires (Métiers, commerce et industrie, agriculture), Représentants des services de l'Etat (Direction départementale de l'Equipement, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, Service Départemental de l'Architecture, Service régional de l'Archéologie, préfecture Protection Civile, Direction Régionale de l'Environnement, Région Militaire de Défense Méditerranée et circonscription) ainsi qu'à leur demande aux Président de la Communauté des Communes du Vercors, Président du Parc naturel régional du Vercors, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Vercors, à l'Office Nationale de Forêts et aux Maires des communes voisines.
- Indique que la délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et le dossier tenu à la disposition du public.

ADMISSION EN NON VALEUR FRAIS DE SECOURS COL DU ROUSSET SAISON 2008/2009

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur sur l'année 2009 le titre de recette n° 52 bordereau n° 3 d'un montant de 150,00 €.

SUBVENTIONS 2009

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention (Francis CHEVREUX), décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'entreprise LMDES qui emploie des personnes avec handicap sur le Royans et une subvention de 500 € à l'Association Saint Agnan Animation.

VELUX APPARTEMENT ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION CANTONALE 2010

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer les Vélux du grand appartement de l'école. Le montant des travaux est estimé à **2.086,35 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les travaux ci-dessus et sollicite de Monsieur le Président du Département une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale Patrimoine 2010.

REHABILITATION BATIMENT GELIBERT

La municipalité avait étudié la possibilité de relancer une activité de bar-restaurant sur la commune. La solution la plus convenable semble la rénovation du bâtiment communal dit « Gélibert ». Pour ce faire une consultation pour une mission de Maîtrise d'œuvre de base loi MOP a été lancée. Cette consultation était composée de deux tranches, une tranche ferme (diagnostic, APS et APD) et une tranche conditionnelle (élaboration du projet, visa des plans d'exécution, suivi de chantier et assistance aux opérations de réception). La réalisation de la tranche conditionnelle étant conditionnée par le rendu de l'APD, selon le montant estimatif des travaux à réaliser.

Après analyse des candidatures par la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 31 mars dernier, le cabinet MAS Architecture a été retenu avec les offres suivantes : Forfait tranche ferme HT de 4.000 € et taux tranche conditionnelle de 8 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre tranche ferme pour le projet de rénovation du bâtiment communal « Gélibert » au cabinet MAS Architecture et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette opération.

EMPLACEMENT MAISON DE LA RESERVE

Le Maire propose d'acquérir les parcelles suivantes pour réserve foncière :

- Parcelle cadastrée H301 d'une superficie de 3 396 m² pour un montant total de 53.357 Euros – Propriété de M. Rémy BOURGEON.

- Parcelle cadastrée H629 pour une superficie d'environ 3 500 m² (à délimiter par un géomètre) pour un prix de 12,50 €/m² - Propriété de M. André ALGOUD.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les compromis relatifs aux achats de ces parcelles, à missionner un géomètre pour délimiter et border ces deux terrains et à signer après bornage des parcelles les actes de ventes de celles-ci chez Maître DIEVAL notaire à Saint Jean en Royans. Le Conseil Municipal précise que les frais de géomètre et les frais notariés seront à l'entière charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Régularisation échange de terrain FAURE Modeste :

Les documents définitifs d'un échange de terrain fait entre la commune et M. Modeste FAURE en 1999 n'ont jamais été réalisés. Il est donc nécessaire pour boucler ce dossier de faire venir un géomètre (les anciens documents étant caducs) et de faire rédiger l'acte par un notaire. La commune émet un avis favorable à la réalisation de ces documents et prendra en charge la moitié des frais de géomètre et la moitié des frais notariés comme cela avait été convenu en 1999.

➤ Ecole numérique rurale 2009 :

L'Etat s'est engagé en mars 2009 à équiper 5000 écoles situées dans des communes rurales de moins de 2000 habitants en leur permettant de se doter d'un équipement numérique de qualité. Ce programme vise à lutter contre la fracture numérique des territoires ruraux et à renforcer leur attractivité. Il vise aussi à combler le retard pris par la France en matière d'équipement et d'usages numériques dans l'enseignement primaire et à donner à chaque élève les mêmes chances de maîtriser les techniques de l'information et de la communication. L'école numérique interactive comprend des ordinateurs en nombre suffisant, un

tableau blanc interactif, un accès internet en haut débit, des ressources logicielles et numériques de qualité pédagogique reconnue. Au vu des devis d'équipement proposés par les communes (en collaboration étroite avec les instituteurs), une subvention équivalente à 80% du coût H.T. sera attribuée, ceci à concurrence de 9000 euros. Chaque école sélectionnée bénéficiera également d'une aide de 1000 euros pour l'acquisition de ressources numériques éducatives.

Le Conseil Municipal trouvant ce projet intéressant et éducatif décide de faire acte de candidature.

➤ **Fleurissement :**

De nouvelles jardinières en bois ont été fabriquées par les agents communaux. Si des chablis sont trouvés d'autres jardinières pourront être réalisées pour l'année prochaine.

➤ **Fête du Bleu 2010 :**

La Fête du Bleu devrait être organisée en 2010 par une des communes du plateau. Marcel ALGOUD fait noter que le coût d'une telle fête est difficile à supporter pour le budget de la commune de Saint Agnan (de 15.000 € à 20.000 €). Lors du prochain Conseil Communautaire il souhaite aborder le sujet de façon à ce que cette fête soit portée par la Communauté des Communes, tout en continuant à faire un roulement sur les 5 communes pour la manifestation.

➤ **Terrains de sports :**

Frédéric BOLMOND informe le conseil qu'il se renseigne sur le coût d'un terrain multi-sports qui pourrait être implanté sur un actuel terrain de tennis. A suivre.

Il souhaiterait également que l'on s'informe pour trouver une solution de « guichet automatique » pour que les tennis deviennent payants.

➤ **Aire de vidange camping-car :**

Frédéric BOLMOND trouverait intéressant de créer une aire de vidange eaux noires pour les camping-cars sur le parking du multiservices, la station d'épuration se trouvant à proximité.

➤ **Association Vercors Pétanque :**

Suite au goudronnage du parking de la Mairie prévu pour cette année, l'association demande à la municipalité de pouvoir aménager durablement (à charge de l'association) le parking des terrains de tennis. Avis favorable de la municipalité. Reste à définir les modalités relatives à la consommation d'électricité.

➤ **Travaux de voiries 2009 :**

Le programme 2009 est le suivant : Place de la Mairie en enrobé – Chemin communal aux Chaberts en revêtement – Chemin communal Sud à Chabottes en revêtement.

Le Maire rappelle que le Département prend en charge 50% du montant HT des travaux réalisés. Un appel à candidature sera réalisé de façon à pouvoir bénéficier des meilleurs prix.

➤ **Déneigement hiver 2008/2009 :**

Suite à l'embauche de 2 agents contractuels, un bilan a été fait : Cette formule permet de bien fonctionner et évite également d'être bloqué en cas d'absence d'un des agents du service technique.

➤ **Travaux d'élagage ACCA :**

Il serait judicieux cette année d'élaguer les chemins utilisés dans le cadre de la Foulée Verte. A voir avec M. Philippe DUMONT chargé de cette manifestation.

Séance terminée à 23h30.

Prochain conseil municipal le 18/05 à 20h30